

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2025

ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (31114)

POLYNESIE FRANCAISE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE
Epreuves d'enseignement général			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	7 h 30 - 10 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		13 h - 15 h 30	écrite
Economie-droit - U11	Mardi 13 mai 2025	7 h 30 - 9 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		13 h - 15 h	écrite
Langue vivante A - U41 (1) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	8 h - 9 h 10 min	écrite orale
Langue vivante B - U42 (1) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 14 mai 2025	8 h - 9 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U12 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U33	Jeudi 26 juin 2025	10 h 30 - 12 h 30	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
Epreuve E2			
Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport U2	Mardi 20 mai 2025	8 h - 11 h	écrite
Epreuve E3 : Pratiques professionnelles liées aux opérations et activités de transport			
Mise en œuvre et suivi d'opérations de transport U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 30 min ⁽²⁾	orale
Contribution à l'amélioration de l'activité de transport U32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 50 min ⁽²⁾	orale
Epreuve facultative			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.